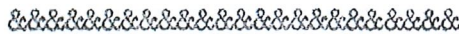


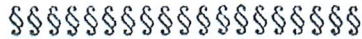
ÉCHELLE :
1 à 200



COMMUNE de BRAINE l' ALLEUD .



PROCES - VERBAL de MESURAGE .



L'an mil neuf cent cinquante-sept, le 19 Octobre ;

Je soussigné, Oscar ALEXANDRE, Géomètre-expert immobilier,
174, avenue de Cortenberg, à Bruxelles ;

Agissant à la requête :
d'Alsemberg, à Braine-l'Alleud, et de Mr [redacted], 69,
route de Mons, à Monceau-sur-Sambre ;

Déclare avoir procédé au mesurage et au bornage d'une parcel-
le de terrain sise à BRAINE-l'ALLEUD, à front de la rue Planche au
Pêcheur, où elle développe une façade de 24 mètres et sur laquelle
sont construites les maisons N°s 31 et 33 et leurs dépendances.

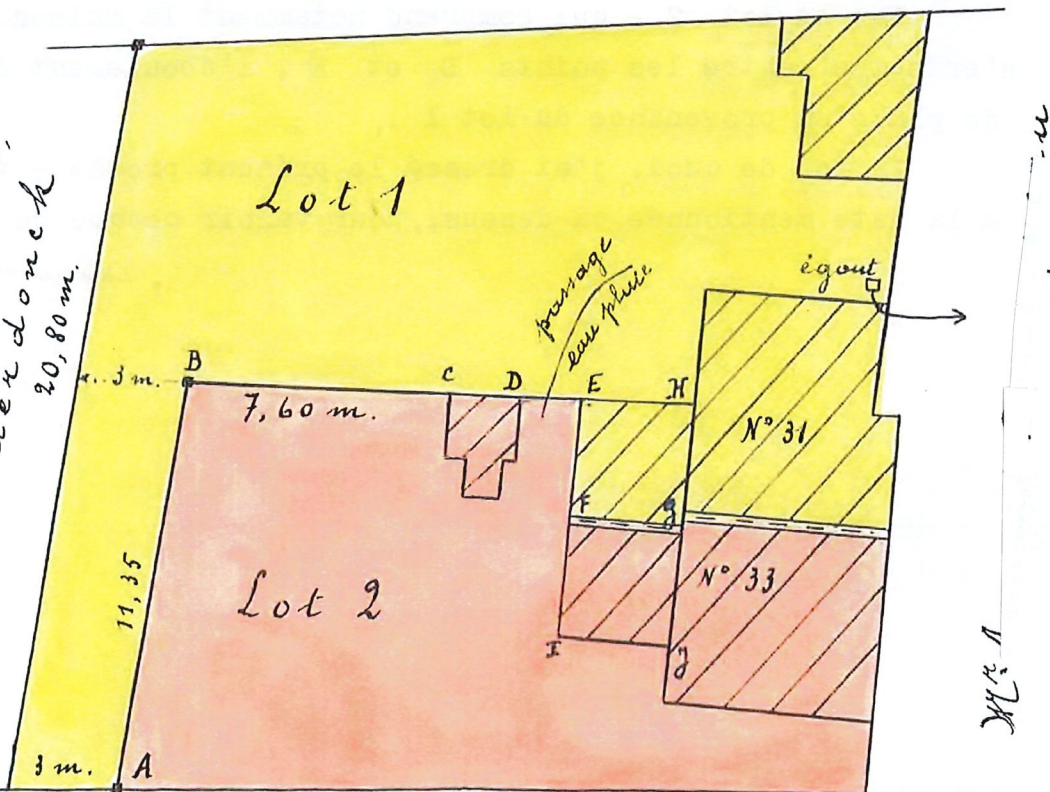
Cette parcelle, qui figure au plan ci-dessous, est cadastrée
ou l'a été Section I, N° 250 w³ et N° 250 x³.

paraphé
" ne varietur "

M^{re} [redacted]

Handwritten notes:
M^{me} Anna
épouse Van der donck
20,80 m.

Handwritten notes:
M^{me} Anna
épouse Van der donck
20,80 m.



..... 24 m.>

Rue Planche au Pêcheur

....., pour autant que de besoin, à

Elle contient en superficie :
quatre ares septante-neuf centiares (4 ares 79 centiares).

Elle se subdivise en 2 lots, suivant détail ci-après :

Lot 1 : une parcelle teintée en jaune sur le plan, attribuée à Monsieur
G... ; elle contient deux ares quatre-vingt - six
centiares (2 ares 86 centiares).

Le lot 1 - qui comprend notamment la maison N° 31 - est
attenant à la rue précitée par une bande de terrain de 3 m. de
largeur sur 11,35 m. de profondeur, distance qui sépare la
borne A de la borne B .

Cette borne B est située à une distance de 7,60 m. du
point C qui représente le coin de la remise faisant partie du
lot 2 ; elle a été placée en alignement avec la ligne C D E .

L'égout renseigné sur le plan passe sous la propriété de
Monsieur Arman .

Lot 2 : une parcelle teintée en rouge attribuée à Monsieur
; elle contient un are nonante-trois centiar. (1 a.93

Par ce lot 2 - qui comprend notamment la maison N° 33 -
s'effectue , entre les points D et E , l'écoulement de l'eau
de pluie en provenance du lot 1 .

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès - verbal ,
à la date mentionnée ci-dessus, pour valoir ce que de droit.

Uman

Lu et lué à Brieux-2. 1918

quatorze ares quatre-vingt huit
1/2 33 32m. 1012m. 1918

40/40
quarante francs

Le Receveur F088E,

[Signature]



REGISTRE & MINUTES
A. J. 10
pense et l'acte 1918
M. [Signature] pourvoi. VOL. 250
[Signature]